

ROMENAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 22 FEVRIER 2018

Le Conseil Municipal, réuni dans sa séance du 22 Février, sous la présidence de Monsieur Didier GEROLT, Maire, (Excusés : MANIN Gérard, CHARPIGNY Mathilde, ALBANESE Dorothee, LAURENT Jérôme. Absent : Néant. Secrétaire de séance : LANGERON Danielle) a pris les décisions suivantes :

COMMUNE DE ROMENAY – ASSAINISSEMENT – LOTISSEMENT LES GUIBLANCHES 3 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 / COMPTE DE GESTION 2017 / AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT 2017

- COMMUNE de ROMENAY : a approuvé à l'unanimité le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation du résultat 2017
- ASSAINISSEMENT : a approuvé à l'unanimité le compte administratif, le compte de gestion et l'affectation du résultat 2017
- LOTISSEMENT LES GUIBLANCHES 3 : a approuvé à l'unanimité le compte administratif, le compte de gestion, et l'affectation du résultat 2017.

MARCHES PUBLICS – M.A.P.A. – EXTENSION DE LA SALLE DES FETES ET CREATION D'UNE SALLE D'EVOLUTION – AVENANTS / EQUIPEMENT DE LA CUISINE / MOBILIER / TARIFS DE LOCATION

➤ LOT N°2 – VRD – SAS PIQUAND TP : AVENANT N°1 EN PLUS-VALUE

- a validé, à l'unanimité, l'avenant n°1 en plus-value de l'entreprise PIQUAND TP – 39160 SAINT AMOUR d'un montant de 1052.60 € HT soit 1263.12 € TTC.

➤ LOT N°5 – REVETEMENT DE FACADES – SARL LONS ISO : AVENANT N°1 EN PLUS-VALUE

- a validé, à l'unanimité, l'avenant n°1 en plus-value de l'entreprise LONS ISO – 39570 MESSIA SUR SORNE d'un montant de 4800.00 € HT soit 5760.00 € TTC.

➤ LOT N°14 – ELECTRICITE / COURANTS FORTS / COURANTS FAIBLES – LECUELLE ELECTRICITE : AVENANT N°1 EN PLUS-VALUE

- a validé, à l'unanimité, l'avenant n°1 en plus-value de l'entreprise LECUELLE ELECTRICITE – 71500 SORNAY d'un montant de 2962.00 € HT soit 3554.40 € TTC.

➤ LOT N°7 – PLATRERIE / PEINTURE – EURL BUCHAILLARD : AVENANT N°2 EN PLUS-VALUE

- a validé, à l'unanimité, l'avenant n°2 en plus-value de l'entreprise BUCHAILLARD – 71500 BRANGES d'un montant de 490.00 € HT soit 588.00 € TTC.

➤ LOT N°8 – FAUX-PLAFONDS – EURL BUCHAILLARD : AVENANT N°1 EN PLUS-VALUE

- a validé, à l'unanimité, l'avenant n°1 en plus-value de l'entreprise BUCHAILLARD – 71500 BRANGES d'un montant de 2396.41 € HT soit 2875.69 € TTC.

➤ EQUIPEMENT DE LA CUISINE – ETUDE DE DEVIS

- a décidé, à l'unanimité, suite à la récupération à titre gracieux de trois lave-vaisselle au sein de l'ancien EHPAD, de valider le devis de l'entreprise CPC FROID – 71470 ROMENAY d'un montant de 1298.41 € HT soit 1558.09 € TTC pour le contrôle du bon fonctionnement des appareils et leur remise en état de fonctionnement (pour 2 des 3 appareils) au sein de la nouvelle cuisine de la salle des fêtes.

- a décidé, à l'unanimité, dans le cadre de l'équipement de la nouvelle cuisine de la salle des fêtes Jean Deniset en matériel neuf (Top feux gaz sur four gaz + cuvette de propreté + hotte + table d'entrée + table de sortie + forfait installation), de valider le devis de l'entreprise CPC FROID – 71470 ROMENAY d'un montant maximum de 12 821.68 € HT soit 15 386.02 € TTC.

- autorise à l'unanimité, M. le Maire à signer les devis correspondants et passer les commandes.

➤ EQUIPEMENT MOBILIER – ETUDE DE DEVIS

- a décidé, à l'unanimité, dans le cadre de l'équipement mobilier de la salle des fêtes Jean Deniset (tables + chaises), de valider le devis de l'entreprise MEFRAN COLLECTIVITES – 34510 FLORENSAC d'un montant de 12 478.30 € HT soit 14 973.96 € TTC.

- autorise à l'unanimité, M. le Maire à signer le devis correspondant et passer la commande.

➤ TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES Jean DENISET

- a décidé à l'unanimité de modifier les modalités de location de la salle des fêtes Jean Deniset à compter du 01.06.2018.

- précise qu'un état des lieux sera effectué avant et après chaque repas des particuliers et chaque manifestation des associations aux jours et horaires d'ouverture de la mairie.

MODIFICATION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE SOCIO-CULTURELLE

- a décidé à l'unanimité de modifier les modalités de location de la salle socio-culturelle à compter du 01.06.2018.

- précise qu'un état des lieux sera toujours effectué avant et après chaque repas des particuliers et chaque manifestation des associations aux jours et horaires d'ouverture de la mairie.

PROJET ECOLE NUMERIQUE : CHIFFRAGE – CONVENTION – VALIDATION DE DEVIS

- a validé, à l'unanimité le projet « Ecole Numérique » consistant en l'équipement de 3 classes mobiles pour l'école de Romenay et son chiffrage global pour un montant de 14 231.64 € TTC.

- a validé à l'unanimité les devis de différentes entreprises pour la fourniture des équipements des 3 classes mobiles comme suit :

- BIMP Education – 69009 LYON pour un montant de 10 207.44 € HT soit 12 248.92 € TTC
- DARTY pour un montant de 1187.22 € HT soit 1424.66 € TTC
- UGAP pour un montant de 465.00 € HT soit 558.00 € TTC

- autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention de partenariat « Collèges numériques et innovation pédagogique » avec l'Académie de Dijon.

- autorise à l'unanimité M. le Maire à valider les devis auprès des différents fournisseurs et passer la commande.

CIMETIERE COMMUNAL

➤ REPRISE PAR LA COMMUNE DE CONCESSIONS ABANDONNEES

- a décidé à l'unanimité de retenir le devis des Pompes Funèbres JANIN – 71290 L'ABERGEMENT DE CUISERY d'un montant de 5600.00 € HT soit 6720.00 € TTC pour les travaux de terrassement et d'exhumation dans le cadre du projet de reprise de seize concessions abandonnées dans le cimetière communal.

- autorise à l'unanimité M. le Maire à signer le devis et passer la commande.

➤ COLUMBARIUM – NOUVELLES CASES OCTO

- a décidé à l'unanimité de retenir le devis de l'Espace Funéraire CARRARA – 01190 OZAN d'un montant de 3592.50 € HT soit 4311.00 € TTC pour la fourniture et la pose d'une rehausse de 8 cases identiques sur le columbarium existant.

- autorise à l'unanimité M. le Maire à signer le devis et passer la commande.

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2018

➤ FOYER SOCIO-EDUCATIF DU COLLEGE LES DIMES CUISERY (Financement des activités de voyages – Demande auparavant adressée au SIVOS de Cuisery avant sa dissolution)

- a donné, à l'unanimité, un avis défavorable à la demande.

- dit que la demande doit être adressée à la Communauté de Communes Terres de Bresse dont Romenay fait partie.

➤ ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU COLLEGE LES DIMES CUISERY (Financement des activités de l'association sportive du collège – Demande traditionnellement adressée au SIVOS de Cuisery avant sa dissolution)

- a donné, à l'unanimité, un avis défavorable à la demande.

- dit que la demande doit être adressée à la Communauté de Communes Terres de Bresse dont Romenay fait partie.

➤ CITE SCOLAIRE HENRI VINCENOT DE LOUHANS – PROJETS SEGPA ET ULIS

- a donné, à l'unanimité, un avis défavorable à la demande.

- dit que la demande doit être adressée à la Communauté de Communes Terres de Bresse dont Romenay fait partie.

➤ LYCEE HENRI VINCENOT DE LOUHANS – PROFESSEURS D'ANGLAIS : DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DANS LE CADRE D'UN VOYAGE EN ECOSSE

- a donné, à l'unanimité, un avis défavorable à la demande.

- dit que la demande doit être adressée à la Communauté de Communes Terres de Bresse dont Romenay fait partie.

DELIBERATION VALIDANT LA REPRISE DE LA GESTION DE L'AFR PAR LA COMMUNE (SUR LA BASE DE LA BALANCE DES COMPTES DE L'AFR TRANSMISE PAR LA TRESORERIE DE CUISERY AINSI QUE SUR LA BASE DE LA LISTE DES PROPRIETES)

- a accepté à l'unanimité, de reprendre la gestion de l'Association Foncière à la Commune de Romenay.

MODIFICATION PAR DELIBERATION DU TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE DE Mme KHAMARI Nadia A COMPTER DU 01.03.2018 (+1 HEURE HEBDOMADAIRE EN RAISON DE L'AUGMENTATION DU TEMPS DE MENAGE A LA MAISON MEDICALE)

- a décidé, à l'unanimité, de créer, à compter du 01.03.2018, un poste d'adjoint technique territorial d'une durée hebdomadaire de 32 Heures 22 minutes.

- a décidé, à l'unanimité, de supprimer à la même date, le poste d'adjoint technique territorial d'une durée hebdomadaire de 31 Heures 14 minutes.

MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM DU LOUHANNAIS SUITE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE « ASSAINISSEMENT » DES COMMUNES CONCERNEES A LA COMMUNAUTE DE

COMMUNES « BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM » : DELIBERATION DE VALIDATION DES NOUVEAUX STATUTS

- a décidé, à l'unanimité, d'accepter la modification des statuts du SIVOM du Louhannais telle que proposée.

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE BRESSE – FPU : DESIGNATION PAR DELIBERATION D'UN REPARTITEUR (UN TITULAIRE + UN SUPPLEANT) POUR SIEGER A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS (EVALUATION FONCIERE DES LOCAUX PROFESSIONNELS ET ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS)

- a décidé de nommer, comme délégués de la commune de Romenay au sein de la Commission Intercommunale des Impôts, M. Roger DONGUY en qualité de titulaire et M. Pierre FERRARIS en qualité de suppléant.

COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE BRESSE – RAPPORT DE LA CLECT du 31.01.2018 (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES) : DELIBERATION DE VALIDATION

- a pris connaissance du rapport de la CLECT en date du 31.01.2018 et a décidé à l'unanimité, de ne pas approuver ledit rapport.

REMBOURSEMENTS GROUPAMA (SOLDES EN FAVEUR DE LA COMMUNE : 49.13 € ET 146.36 €)

- a accepté à l'unanimité les remboursements de Groupama Rhône Alpes Auvergne d'un montant de 49.13€ et 146.36 €.

SEMCODA – LOTISSEMENT SENIORS AU LIEUDIT « LE CHAMP BRESSAN » - MODIFICATIF DE L'ASSIETTE FONCIERE DU BAIL EMPHYTEOTIQUE : DELIBERATION AUTORISANT LA SIGNATURE

- autorise à l'unanimité M. le Maire à signer l'acte établi par la SCP PERRAULT et PERE modifiant l'assiette foncière du bail emphytéotique.

DEMANDES D'URBANISME EN COURS – POUR INFORMATION

- a pris connaissance de la demande de permis de construire déposée par la SARL Les Enrobés Bressans représentée par M. MALLEPERTUS pour la construction d'un bâtiment de stockage d'agrégat de 2879 m² couvert en panneaux photovoltaïques sur sa propriété située « 287, Route des Alpes ».

- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par Mme ROZIER Jeanine pour la construction d'un abri moto de 8m² sur sa propriété située « 1430, Route de Corcelles ».

- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. VENTRICE Cédric pour la construction d'une clôture (muret + grillage + palissade d'une hauteur de 2m sur une longueur totale de 470 ml) sur sa propriété située « 966, Route de la Devise » et de l'arrêté d'opposition à la déclaration préalable en date du 06.02.2018 (demande refusée)

- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. SANSON Christophe pour la construction d'un mur de clôture de 1.75m de hauteur sur côtés sud et ouest de sa propriété située « 148, Chemin de la Forêt » et de l'arrêté de non-opposition à la déclaration préalable en date du 09.02.2018 (demande acceptée avec toutefois des prescriptions quant à la hauteur).

- a pris connaissance de la demande de déclaration préalable déposée par M. LEUBA Roland pour la construction d'une piscine 8.50m x 4.20m sur sa propriété située « 1136, Route du Bois Bressoux »

- a pris connaissance de la demande de certificat d'urbanisme d'information déposée par la SCP PEYRAT – Notaires Associés - pour la propriété de M. VYNCKIER Marc située « 3956, Routes des Alpes ».

- a pris connaissance de la demande de certificat d'urbanisme d'information déposée par Me RUDLOFF – Notaire - pour la propriété de M. MEYNAND située « 656, Routes des Guiblanches ».

A PRIS CONNAISSANCE :

- du signalement d'un « Bien vacant et sans maître » au lieudit « Chamissiat » à Romenay.

- de la réponse de la mairie à la Poste concernant le projet de mise en œuvre du dispositif Facteur guichetier.

- de l'édition d'un plan de ville par la société INFOCOM EDITION (offre validée).

- des informations de la Communauté de Communes Terres de Bresse quant au développement du Haut Débit sur notre territoire (déploiement à partir de 2021 pour une mise en service en 2022).

- de la maquette du bulletin municipal rétrospectif 2017

- des informations fournies par l'Association Economie Solidarité Partage – 71700 TOURNUS (Atelier et chantier d'insertion) quant aux possibilités de broyage des déchets verts (service destiné aux particuliers et aux collectivités).

A STATUE SUR DIVERSES AFFAIRES COURANTES

Les délibérations peuvent être consultées sur un registre à disposition du public au secrétariat de la Mairie.

**LE MAIRE,
Didier GEROLT.**

